

**AVIS AU PUBLIC**  
**MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1**  
**DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par délibération en date du 10 avril 2018, le Conseil municipal d'Hébecourt a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU engagée par arrêté du Maire du 06 avril 2018.

**Le projet de modification simplifiée porte sur la correction d'une erreur matérielle constatée sur le plan de zonage.**

Le dossier de présentation est mis à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs du mardi 22 mai au vendredi 22 juin 2018 inclus.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur le registre prévu à cet effet.

Les pièces du dossier ainsi que le registre, sont disponibles aux heures et jours d'ouvertures au public du secrétariat de Mairie, 28 rue de Paris 80680 HEBECOURT **les mardi et vendredi de 16h00 à 19h00.**

Le dossier sera également consultable sur le site **de la commune:** [www.hebecourt80.fr](http://www.hebecourt80.fr)

Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site internet de commune pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée.